



Assemblée Générale 2019

Procès-Verbal.

En présence de :

CD27VB représenté par A. HACHELAF
LVB représenté par F. DESHAYES
PEVB représenté par JP. DUBIER
EVB Absent démissionnaire.

Le quorum étant atteint, ouverture de la séance par le Président à 19h30.

1- **Rappel des objectifs :**

Le GEVE a été remis en fonction cette année afin de permettre la mise à disposition auprès de ses membres, d'un ou plusieurs salariés, cadres techniques notamment, liés à ce groupement par un contrat de travail. Il s'agit donc d'une mutualisation de moyens humains principalement dirigée vers des GSA et GSA de Volley Ball et le CD 27 Volley-Ball.

2- **Rapport Moral :**

L'année de la renaissance du GEVE s'est déroulée tant bien que mal avec des aléas d'embauches. Les deux cadres techniques trouvés successivement ne correspondant finalement pas aux besoins exprimés par les membres de l'époque, nous avons dû nous en séparer, soit en période d'essai pour le premier, soit à la fin de la première saison pour le second. Ce dernier n'ayant pas passé son permis de conduire, comme il était convenu, nous n'avons pu l'utiliser pleinement pour satisfaire nos besoins et donc cela a généré un manque financier important, ainsi que l'absence d'interventions à l'extérieur d'Evreux, hormis à St Marcel avec l'IME Tilly.

Suite au licenciement de ce salarié et devant notre impossibilité de répondre à ses demandes, un de nos membres a en conséquence démissionné.

Vote : unanimité

Conformément à l'article 16 du RI, l'Assemblée Générale a décidé d'assouplir le délai de préavis pour la démission de l'EVB, avec effet immédiat.

Vote : unanimité

3- **Modifications de statuts :**

Les Statuts modifiés déposés en février 2019 à la Préfecture d'Evreux sont validés sans nouvelle modification par l'Assemblée Générale.

Vote : unanimité

4- **Modification du Règlement Intérieur :**

Les modifications suivantes sur différents articles du RI sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale. Elles portent sur :

Article 1- Conditions générales :

Le présent règlement intérieur de fonctionnement adopté en Assemblée Générale, s'impose à tous les adhérents. Il ne peut être modifié que par cette assemblée à la majorité simple.

Ces modifications ne doivent pas enfreindre les dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles régissant l'emploi des salariés.

Article 2- Cotisation :

Il est prévu une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année en Assemblée Générale et figure dans les tarifs en annexe. La cotisation est due intégralement quelle que soit la date d'entrée dans le groupement. La date de référence est l'année sportive du 1^{er} septembre au 31 août suivant.

Article 3- Planning:

Un planning annuel d'engagement et de répartition des horaires du (ou des) salarié(s) est établi au début de chaque saison lors de l'Assemblée Générale, et transmis au(x) salarié(s) à titre indicatif.

Article 9- Constitution de la trésorerie :

Chaque adhérent verse chaque année, à la signature de la convention de mise à dispositions, une somme au plus égale à un mois de salaire chargé. Le calcul se fait au prorata de l'utilisation définie à l'article 3 pour permettre le financement du premier mois de travail.

Article 10- Fond de garantie :

Chaque adhérent est susceptible de verser, à la signature du contrat de travail, sur le compte du GEVE une somme au plus égale à un mois de salaire chargé pour garantir les dettes vis à vis des tiers en cas de défaillance de l'un des membres. Le calcul se fait au prorata de l'utilisation définie à l'article 3.

Vote : unanimité

5- Rapport financier :

La gestion administrative de notre salarié a été confiée au CD27VB.

Cette année présente un résultat positif pour deux raisons, le versement de la première tranche de la subvention plus élevé que les suivantes (nous avons prévu 1/4 de la subvention globale), et l'avance de trésorerie faite au fond de garantie par le CD27VB.

Vote : unanimité

Le résultat de 9125,48€ est affecté au fond associatif.

Vote : unanimité

6- Projet de tarifs :

Cotisation pour adhésion au GEVE 200€

Tarif horaire des intervenants du GEVE 25€

Tarif déplacements (forfait quelle que soit la durée de l'intervention et la distance)

50% du tarif horaire 12,50€

Remboursement des déplacements des bénévoles, après accord du bureau :

0,31€ du Km, 0,46€ du km si covoiturage.

Opérations smashy

460€

Forfait incluant les séances et les déplacements de l'intervenant.

Vote : unanimité

7- Budget prévisionnel :

Évalué à 27900€, il repose sur l'utilisation d'un salarié à plein temps sur le département, et peut être soumis à modifications en fonction des évolutions de la demande.

Vote : unanimité

8- Questions diverses :

Des clubs affiliés à la FFVB peuvent-ils être membres du GEVE sans utiliser ses salariés ?

Oui en payant leur cotisation au GEVE.

Même question pour des clubs non affiliés à la FFVB.

Oui, avec accord du bureau et en payant leur cotisation au GEVE.

Le GEVE n'ayant plus de salarié depuis le 31 août 2019, la décision d'embaucher un nouveau cadre technique est actée pour le 1^{er} octobre 2019. Son profil est axé sur la capacité à intervenir sur tout le département pour le développement du volley, par des actions dans la journée à proximité des GSA et en lien étroit avec ceux-ci.

Un seul candidat à ce jour s'est manifesté et correspond au profil recherché.

Le bureau devra le rencontrer au plus tôt pour un entretien préalable à l'embauche si le profil s'avère cohérent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président conclue à la fin de l'Assemblée Générale à 20h30

Fait à Louviers le 19 septembre 2019.

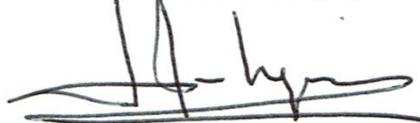
François Deshayes

Président du GEVE

Président du CD 27 Volley

Président du CDOS

Président du LVB



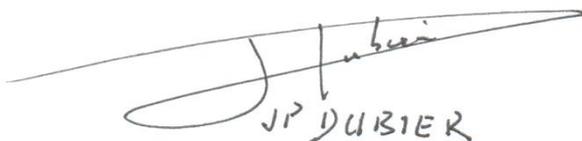
Jean-Paul Dubier

Président du PEVB

Membre du GEVE

Vice-Président du CD 27 Volley

Administrateur de la FFvolley



JP DUBIER

Amine Hachelaf

Secrétaire du GEVE

Secrétaire du CD 27 Volley

Président de la Commission Centrale

Financière de La FFvolley



Annexe : Feuille d'émargement

Feuille d'emargement
présence AG GEVE le 19/09/2019

AMINE HACRECAF



CD 27 VB

FRANÇOIS DESHAYES



CD27 de Louviers VB

JEAN-PAUL DUBIER



Pacy sur Eure VB

Pièces jointes : Règlement Intérieur mis à jour - Feuille de tarifs